31e ANNEE N° 2483 PARAIT LE SAMEDI 10 JANVIER 1920

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN INDEPENDANT

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS

PAYABLES D'AVANCE

Huit francs par an

ÉTRANGER, le port en sus

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 25, Rue Droite 25, SISTERON

Fondateur : A TURIN — Directeur-gérant : M. PASCAL LIEUTIER

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS

On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

Les annonces sont reçues au bureau du Journal et à *Paris à l'Agence de la Presse*, 20, *Rue de la Victoire*, à l'*Agence Havas*, 8, Place de la Bourse et dans les principales agences.

ANNONCES

Judiciaires (la ligne).....0.40

Commerciales (la ligne).....0.30

Réclames (la ligne).....0,60

Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré.

LA SITUATION FINANCIÈRE

Les débats qui se sont déroulés récemment au Parlement à l'occasion soit des crédits provisoires, soit de l'emprunt, n'ont pas mis en évidence beaucoup d'idées neuves. Le Ministre des finances n'a guère fait que confirmer et paraphraser ce qu'il avait dit antérieurement, dans maints discours, de la nécessité d'équilibrer le budget par des économies, par le recouvrement exact des impôts déjà existants, par des taxes nouvelles. Sur cette nécessité, tout le monde est d'accord aujourd'hui ; il ne reste plus qu'à passer aux actes.

Au moment ou semble enfin commencer la réorganisation de nos finances, il n'est pas inutile d'en examiner, une fois de plus, la situation Les chiffres précis et souvent inédits que M. Klotz a fournis, permettent de la comprendre assez clairement dans son ensemble.

Les crédits votés pour la période allant du 1er août 1914 au 31 décembre 1919 se sont élevés, en chiffres ronds à la somme énorme de 209 milliards et demi. Il s'agit là des autorisations de dépenses qui n'ont pas été utilisées pour la totalité : suivant les estimations de M Klotz, les annulations pourront atteindre 21 milliards. Les dépenses se trouveraient, en ce cas, réduites à 188 milliards environ.

En revanche, il convient de tenir compte des dépenses des services spéciaux, faites en dehors du budget. Ces services spéciaux — parmi lesquels les plus importants sont ceux du ravitaillement et des avances aux alliés — présentaient au 30 septembre dernier un solde débiteur de 6.236 millions. Ce chiffre est d'ailleurs inférieur à la réalité ; il doit être grossi du montant de certaines avances faites aux alliés sous forme de cession de bons du Trésor escomptés à la Banque de France pour 3 745 millions

Au total, les payements effectués pendant la période de guerre et jusqu'à la fin de l'exercice 1919 atteindront et dépasseront même probablement 200 milliards.

La conséquence de pareilles dépenses est de faire peser une charge considérable sur nos budgets futurs. Il faut, en effet, assurer le service des divers emprunts contractés pour subvenir à ces dépenses, lesquelles n'ont été couvertes par l'impôt que jusqu'à concurrence de 32 milliards. Le service de la dette exigera une annuité qui ne peut guère être évaluée à moins de 10 milliards.

D'autre part, les sommes énormes que le Trésor a jetées dans la circulation — et qu'il s'est procurées en partie en les empruntant aux banques d'émission — ont eu pour effet d'aggraver la hausse des prix. Celle-ci à son tour, a entraîné de fortes augmentations de traitements et de salaires et majoré le coût de tout ce que l'Etat doit acheter. Les frais d'administration des services publics se trouvent ainsi considérablement accrus, et c'est une seconde cause qui contribue à charger le budget. Celui-ci va, dès cette année, être porté à 17 ou 18 milliards au moins.

Il ne s'agit là, d'ailleurs, que du budget ordinaire, des dépenses normales que l'Etat doit, en tout état de cause, supporter définitivement. Il devra, en outre, assumer le payement des pensions militaires — 4 milliards par an — et des indemnités pour la réparation des dommages dans les régions envahies. Nous avons, il est vrai, le droit et le devoir de nous retourner contre l'Allemagne et de lui réclamer le remboursement de ces sommes, que le traité de paix met à sa charge. Ceci justifie amplement la création du budget extraordinaire, que prévoit le ministre des finances.

Mais, ni les titulaires de pension, ni les sinistrés ne peuvent attendre. L'Etat est directement engagé envers eux ; il doit leur verser ce qui leur a été promis, sans être en droit de faire dépendre ce versement du règlement des indemnités allemandes. Donc, au débit du budget extraordinaire, une charge certaine, inévitable ; au crédit une créance dont les échéances ne sont pas encore fixées.

C'est là le point le plus délicat de notre situation financière. Nous pouvons entrevoir le moment où, grâce à un énergique effort fiscal, qui lui procurera 7 ou 8 milliards de nouvelles ressources, le budget ordinaire sera équilibré. Mais la stabilité et la sécurité de nos finances ne pourra être assurée que si toutes les mesures sont prises pour que l'Allemagne ne se dérobe pas à l'exécution intégrale de ses obligations. C'est, en définitive de la fermeté et de l'habileté de notre politique générale — intérieure et extérieure — que dépend notre avenir financier.

J. PERCHOT

ENTRE NOUS

UN HOMME

C'est une histoire, une pauvre histoire, tirée hélas, à des milliers d'exemplaires... La guerre, la guerre de cinq ans. Le mari aux armées. La femme, seule au foyer, avec le petit, et autour d'elle la grande ville où se déchaine la luxure et tous les vices qui font cortège aux dieux de la guerre. La fuite avec l'enfant. Le séducteur qui, un jour abandonne la femme adultère La misère, la misère honteuse, absolue. Et la femme au cœur brisé, à la vie brisée et boueuse, qui abandonne son enfant, près de la gare St-Lazare, à Paris.

La femme coupable, la mère coupable est arrêtée, trainée devant les juges. L'affaire est claire ; la femme en prison : l'enfant confié à de meilleures mains.

Et, soudain, un homme paraît a la barre : c'est le mari, le mari trompé, le soldat trahi.

Très simplement, il demande sa femme, son enfant, *il pardonne*. Et la dure, l'inflexible Thémis, émue, s'incline devant cette grandeur morale et rend au poilu la malheureuse et son enfant.

Je ne sais quel sera son avenir. Mais il y a dans certains gestes de l'âme une telle grandeur, une telle beauté, qu'ils doivent me semble-t il, magnifier toute une vie. Cet homme sensible, ce soldat inconnu, a fait délibérément un geste qui tuait en lui *la bête humaine*, et qui exaltait, jusqu'aux sommets du pardon, du sacrifice, de l'oubli, la dignité humaine.

Bonne année, bonnes années de bonheur à cet homme qui, écrasé de honte, de peine et de souvenirs, a su accomplir cette chose si difficile : « Un acte humain. »

L B

Chronique Locale

SISTERON

Le mouvement de la population. — Ainsi que l'on aime à savoir au moyen de la bascule l'état de santé dans lequel on se trouve, il est également curieux de connaître le mouvement de la population de sa ville au cours de l'année qui vient de finir.

L'officier de l'Etat-Civil qui est chargé de ce service a eu fort à faire dans cette année, c'est ainsi qu'il a souhaité la bienvenue en ce monde à 35 nouveaux-nés, qu'il a rivé la chaîne du mariage à 32 couples et qu'il a expédié dans l'autre monde — souhaitons qu'il soit meilleur que celui dans lequel nous vivons — 83 citoyens ou citoyennes, ceux de l'Hôpital compris. Par contre il n'a prononcé aucun divorce, ce qui est un brevet de conduite pour les époux et les épouses, hum ! hum ! mais nous ne pouvons nous empêcher de faire une pénible constatation, c'est que dans notre pays on meurt beaucoup plus que ce qu'on naît. Est-ce qu'il y aurait fraude sur l'article naissance et un désintéressement de la vie si prononcé, à un point tel que nous lachons la rampe avec une désinvolture sans égale, il faut le croire !

Quoi qu'il en soit et pour nous résumer annonçons qu'il a été enregistré 35 naissances, 1 reconnaissance, 32 mariages pas de divorce, 83 décès et 2 transcriptions de décès de soldats morts pour la France.

Justice de Paix. — M. Villevielle de Gap, récemment nommé Juge de paix à Sisteron en remplacement de M. Avons, décédé, est venu prendre possession de son poste au cours de cette semaine.

Nous présentons à M. Villevieille nos souhaits de bienvenue.

—o—

Disparition. — Mme veuve Caulet, rentière, rue Droite, alitée depuis quelques jours a, dans la nuit de lundi, vers 4 heures, disparu de son domicile, en échappant à la surveillance de sa garde-malade. Les voisins avertis à la hâte de cette disparition se mirent immédiatement à la recherche de Mme Caulet mais ne purent la retrouver. Au matin la gendarmerie fut également avertie et procéda immédiatement à des recherches qui furent infructueuses.

On suppose que pris d'un accès de fièvre chaude, Mme Vve Caulet a bien pu se jeter dans la Durance. Cette rivière étant grosse par suite des pluies de ces jours derniers il est impossible de procéder à des sondages efficacés. D'ailleurs on sait que plusieurs accidents de ce genre se sont déjà produits et que les corps des noyés ne purent jamais être retrouvés.

A nos lecteurs. — La semaine prochaine " *Sisteron Journal* ", paraîtra sur 4 pages.

Conseil Général. — La session extraordinaire du conseil général a été ouverte lundi sous la présidence de M. Léon Honnorat doyen d'âge qui a prononcé l'allocution d'usage. Le bureau a été ainsi constitué : président M. Justin Barou ; vice présidents, MM. Raou Anglès et Dozoul ; secrétaires, MM. Paul Reynaud et de Salves.

L'assemblée procède ensuite à la désignation des membres devant composer les trois grandes Commissions ; finances routes et chemins, vœux. M. Michel est élu membre de l'assemblée départementale pour l'arrondissement de Barcelonnette. Une discussion s'engage au sujet de l'arrêté préfectoral permanent fixant la clôture de la chasse a la grive. M. Escarras demande qu'une prime soit accordée pour la destruction du faucon.

Sur la proposition de M. André Honnorat, il est décidé que toutes les motions devant engager les finances départementales feront l'objet d'un examen préalable à la première Commission. M. Bouquier dépose un vœu tendant a l'établissement d'une masse commune constituée par les nations alliées dans le but de donner une pension annuelle et viagère de 360 francs minimum aux combattants avec majoration de 100 francs par année de présence. Renvoyé à la commission des vœux.

© VILLE DE SISTERON

Après quelques observations de M. de Courtois demandant la nomination d'un conducteur pour la subdivision de Banon la séance est suspendue jusqu'à 9 h. 30 du soir pour permettre aux conseillers généraux de travailler en commission.

Bal-Casino. — Les débuts de l'année se sont joyeusement fêtés chez nous le 1er janvier. Le bal donné à la gare a été le rendez-vous d'une multitude de jouvençaux qui s'en sont donnés à cœur joie, demain c'est encore un deuxième bal qui sera donné dans la vaste salle du Casino, avec un orchestre d'élite comprenant les meilleurs " *toutourineires* " des T. d. A.

Ce bal qui n'est que le prologue des fêtes de Carnaval, qui vont bientôt avoir lieu dans notre sainte ville où les amusements et les mascarades priment sur la dévotion, promet d'être aussi brillant que ceux donnés avant la guerre

La jeunesse d'aujourd'hui nous paraît nanti d'un bagage de gaieté folle qui ne tient pas dans une musette, après avoir fait son devoir au front, elle tient à montrer qu'elle sait être aussi brave dans l'amusement et bon chevalier envers les demoiselles. Ajoutons que les couples travestis sont reçus.

Les entrées pour le bal de demain sont fixées à 2 francs par cavalier, 1 franc les tribunes, les cavalières ont l'entrée gratuite.

—o—

Canal de Ventavon. — Le Maire de Sisteron informe les propriétaires qui désireraient souscrire un acte d'engagement à l'arrosage, qu'ils trouveront à la Mairie des formules d'engagement et tous renseignements utiles.

Hôtel Guindon. — La soirée donnée mardi dernier à l'occasion de la fête des Rois et qui a été suivie du bal jusqu'à minuit a été des plus amusantes et des plus gaies. Les gâteaux gagnés à la tombola ont été enlevés par la jeunesse sisteronnaise, que la Direction remercie infiniment. Ils ont été savourés et arrosés de vins blancs fins de plusieurs marques et de champagne. Aussi, pour donner une suite à cette soirée, il en sera donné une deuxième demain soir. à 9 h. 1/2 précises dont plusieurs gâteaux de différentes dimensions seront les enjeux.

Il n'y a pas de doute que tout Sisteron voudra assister à cette soirée qui sera aussi amusante que la précédente, et participera aux agappes que la Direction organise avec tant de goût.

Ce soir bal jusqu'à minuit ainsi que demain dimanche.

—o—

Casino-Cinéma. — Ce soir avec Monte Cristo et Cœur d'Héroïne, une amusante comédie en 2 parties jouée par Rigadin « Vengez moi mon gendre ! » La Bavarde, fou rire et « Il ne faut pas courir 2 lièvres à la fois.»

Notre Coopérative. — Née il y a moins de deux mois, notre Coopérative " la Ruche Sisteronnaise " a pris aujourd'hui un développement d'une importance réelle, que nul ne songe à contester.

Le nombre des adhésions dépasse actuellement le chiffre de 400, et le capital souscrit s'élève à 25.009 francs.

Succès oblige... et devant cette extension continue " La Rûche Sisteronnaise " a décidé d'ouvrir dans la rue Mercerie, à quelques pas du Magasin principal, une " Boucherie-Charcuterie " où les coopérateurs seront assurés de trouver, à des prix raisonnables, des produits de bonne qualité.

L'ouverture de ce magasin annexe aura lieu dans le courant de la semaine prochaine.

—o—

Matinées enfantines — Les matinées cinématographiques enfantines scolaires interrompues pendant les vacances de fin d'années ont repris mercredi. Elles auront lieu le Mercredi de chaque semaine de 4 h. 1/2 à 6 heures.

—o—

Avis aux agriculteurs — M. le Ministre de l'agriculture vient de faire connaitre que l'office central des produits chimiques agricoles n'a plus à intervenir pour assurer le ravitaillement de l'agriculture en nitrate de soude, car le commerce des engrais est **désormais libre et les importateurs ont déclaré être en mesure de fournir toutes les quantités qui leur seraient demandées.** Leurs importations ne seraient limitées que par les possibilités d'évacuation des ports d'importation que mon administration s'efforce de rendre aussi élevée que possible, d'accord avec le département des Travaux Publics.

Avis aux agriculteurs. — En vertu de dispositions législatives nouvelles, il est possible aux communes ou hameaux ne possédant pas d'éclairage électrique, d'obtenir de sérieux avantages des pouvoirs publics, pour l'installation des réseaux nécéssaires.

Pour cette organisation il faut produire une demande de la commune interessée ou créer un syndicat. Pour renseignements s'adresser à la direction des services agricoles à Digne.

—o—

Avances sur pension. — L'envoi des titres de pensions aux veuves orphelins et ascendants des militaires décédés ou disparus au cours de la guerre se poursuit activement

Mais comme les titres dont il s,agit sont payables à terme échu et par trimestre, le gouvernement a décidé de donner aux ayants droit qui en feront la demande au Sous-Intendant militaire une avance spéciale consentie une fois pour toutes et qui leur permettra d'attendre le payement du 1er trimestre.

Cet acompte spécial sera payé par mandat carte.

Après avoir indiqué dans leur demande leur nom, prénoms et adresse, les intéressés mentionneront les noms, et prénoms du militaire ouvrant droit à pension ainsi que le numéro de son régiment, et, dans le cas ou ils seraient détenteurs d'un titre provisoire (modèle P.) ils ajouteront la date et le numéro d'émission de ce titre.

Cet acompte spécial, qui sera ultérieurement déduit des arrérages de pensions ou allocations revenant aux bénéficiaires, est augmenté, quel que soit le grade du militaire, décédé ou disparu, de 50 fr. pour chacun des enfants ouvrant droit à majoration.

Avis. — Mlle Marcelle IMBERT a l'honneur d'informer le public qu'elle vient de créer un magasin de **Coiffure pour Dames.** postiches et parfumerie de marque, peignes, rue Droite 8, ancien salon de coiffure Clément.

Avis de Concours. — Un concours pour le recrutement de 400 surnuméraires aura lieu les 25 et 26 mars prochain.

Ce concours ne sera accessible qu'aux seuls postulants empêchés par leur situation militaire de 1914 à 1919 de prendre part à celui des 19 et 20 Janvier 1919.

Les listes ne pourront donc comprendre aucun postulant ayant subi le dernier concours, ou n'ayant pas encore satisfait aux obligations de la loi sur le recrutement de l'armée, ou appartenant à une classe qui se trouve encore normalement sous les drapeaux.

Pour tenir compte aux candidats de la durée de leur présence aux Armées, la limite d'âge maximun d'admission est fixée uniformément à 31 ans au jour du concours.

La liste d'inscription sera close le Samedi 28 Février 1920.

ÉTAT-CIVIL

(du 1er au 8 Janvier)

NAISSANCES

Aubert Claudette Marguerite, rue Saunerie.

PUBLICATION DE MARIAGE.

Entre : Reynier de Montlaux Bantistin, Comptable et Tourrès Jeanne, sans profession.

MARIAGES

Entre Guigou Albert, meunier, et Marie-Louise Gallois s. p.

DÉCÈS

Queyrel Marie, épouse Justet, 69 ans, rue de la Mission

Petite consultation

Aprés une pleurésie, une bronchite un simple refroidissement peut amener de l'essoufflement, de l'oppression, des quintes de toux opiniâtre. C'est alors que la poudre Louis Legras, toute puissante pour guérir l'asthme doit être employée. Sous son influence, les complications naissantes disparaissent et les lésions se cicatrisent ; la guérison devient définitive. Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 80 (impôt compris), adressé à **Louis Legras, 139, Bd Magenta, à Paris.**

Manufacture de Chaussures de Romans A. Gailly

Succursale de SISTERON, 28, Rue Droite

La Maison A. Gailly de Romans, a l'honneur d'informer le public qu'à partir du 1r Janvier elle ouvre une succursale à Sisteron, rue Droite, No 28, pour la mise en vente des produits de sa manufacture : Chaussures de luxe et de travail pour hommes, dames et enfants, mesure, confection-réparations La Maison A. Gailly a obtenu à toutes les expositions les plus hautes récompenses pour la préparation et la qualité de ses cuirs, et une renommée incontestable pour l'élégance et la solidité de ses chaussures.

Adressez-vous :
EPICERIE MARTEL,
18, rue Droite, 18,

qui pour cause de cessation de commerce vend son matériel d'Epicerie comprenant :
Etagères-Vitrines, comptoir, tables, balances, bocaux jarres pour huiles, moulins à poivre et à café, caisses à grains, etc , etc.

A LOUER

pour le 24 AOUT 1920 à Noyers à rente fixe, fermes du CHATEAU et de LAUCHE, s'adresser à M. Roman, président, Sisteron.

Etude de Me ROUBAUD,
Notaire à **Sisteron**

VENTE
aux Enchères Publiques et Volontaires

Le Samedi dix-sept Janvier mil neuf-cent-vingt à quatorze heures, en l'étude et par le ministère de Me ROUBAUD, il sera procédé à la vente aux enchères publiques des immeubles, ci-après, appartenant indivisément à MM. **Figuière Honoré Desiré Bienvenu, Louise Estellon** veuve **Figuière Eugène, Juliette et Desire Figuière,** et **Girardin Ernest.**

PREMIER LOT

Une proprieté, sise à Sisteron, quartier de Mallepougne ou le Thord, en nature de Pré et terre labourable, sur laquelle sont édifiés deux petits bastidons dont l'un avec écurie, chambre avec alcove, cabinet, pigeonnier et grenier à foin. confrontant : Blanc Thélèn , Imbert, chemin et autres, d'une contenance approximative de 1 hectare 80 ares, paraît cadastrée sec. D. Nos 869, 888, 889, 890, 891 p, 892 et 892 bis.

Mise à prix. . . . 3 200 fr.

DEUXIÈME LOT

Une cave en sous-sol avec grande cuve en maçonnerie, sise à Sisteron, rue de la Pousterle, et comprise dans un immeuble appartenant à MM. **Blanc Baptistin,** propriétaire, et **Truphêmus Firmin,** épicier à Sisteron.

Mise à prix. . . . 80 fr.

Jouissance immédiate.

Pour visiter, s'adresser à M. Figuière, charron à Sisteron et pour renseignemeuts à Me Roubaud, notaire, détenteur du cahier des charges.

Pour extrait :

ROUBAUD.

BOUTEILLES VIDES

La fabrication de bouteilles neuves est reprise et sera bientôt suffisante Vendez-nous vos bouteilles usagées avant nouvelle baisse et quelles soient rebutées. Sommes encore acheteurs pendant le mois de champenoises par petites et grosses quantités prises et payées au plus haut prix à domicile.

Nous demandons personne ayant cheval et voiture, marchand de vin limonadier, etc pour grouper les bouteilles. Ecrire MM. de **LAURIER & Co, 7 place Bellecour, Lyon.**

Étude de Me **Charles BONTOUX**
Licencié en droit
avoué à **Sisteron**
et de Me **Pierre BOREL**
Chevalier de la Légion d'Honneur
Mort pour la France
notaire à **Sisteron**

PURGE
d'Hypothèques Légales

Par acte passé devant nous Paul Borel, notaire honoraire, suppléant de l'étude de Me Pierre Borel notaire à Sisteron son fils mort pour la France, le dix-neuf Octobre mil neuf cent dix neuf, Messieurs **Marius Bontoux. Charles Richaud, Ernest Richaud,** tous trois minotiers demeurant et domiciliés à Sisteron et seuls membres de la Société en nom collectif : **Richaud frères et Bontoux,** ont acquis de M. **Jean Léopold Négre,** fabricant de dragées, demeurant et domicilié à Avignon, rue Grande Fusterie N° 15, tous les immeubles affectés à l'exploitation à Sisteron, de l'Hôtel dit de la Poste, situés dans la dite ville rue Droite, moyennant le prix de ciquante mille francs.

Copie collationnée de cet acte de vente a été déposée au greffe du tribunal civil de Sisteron, le dix-sept Novembre mil neuf cent dix neuf et le procès-verbal de dépôt, délivré par le greffier, a été signifié :

1° à M. le Procureur de la République près le Tribunal Civil de Sisteron, par exploit de Bertrand, huissier à Sisteron, en date du seize décembre mil neuf cent dix neuf, enregistré ;

2° à Madame Marie-Elisa Andretty, épouse de M Jean Léopold Nègre fabricant de dragées, avec lequel elle demeure et est domiciliée à Avignon, rue Grande Fusterie, N° 15 ;

3° au dit Jean Léopold Nègre, pris en sa qualité de mari pour assister et autoriser sa femme susnommée et comme exerçant ses droits et actions

Cette insertion a pour but de purger les immeubles vendus de toute hypothèque légale inconnue.

Pour insertion.

Sisteron, le 10 Janvier 1920.

C. BONTOUX.

Le bien-être reviendra

Y a-t-il quelque chose de pire que l'état d'esprit causé par les démangeaisons et les maladies de peau : eczéma, herpès, engelures, psoriasis, acné, etc.. ? Vous n'avez pas de tranquillité, pas de sommeil, les nerfs semblent à fleur de peau, vous perdez le goût du travail et quelquefois un affaiblissement général mine votre santé.

Si vous n'avez pas encore adopté un régime sévère, faites-le : viande blanche, légumes verts, eau pure comme boisson, bains, exercice modéré. Veillez aussi à des selles régulières, mais soignez la peau.

L'Onguent Foster calme immédiatement les démangeaisons et l'irritation. Appliqué sur la peau en onctions légères, il l'assainit et l'assouplit. C'est un adoucissant et antiseptique que l'on peut employer en toute confiance pour faire disparaître l'inflammation.

L'Onguent Foster réussit merveilleusement contre les hémorroïdes. Bien des personnes ont été heureuses de retrouver le repos après des années de souffrances. L'Onguent Foster est en vente dans toutes les pharmacies, au prix de 3 fr. 50 la boîte, plus 0 fr. 40 d'impôt, ou franco par la poste. H. Binac, Pharmacien, 25, rue Saint-Ferdinand, Paris-17.

L'Imprimeur-Gérant : Pascal LIEUTIER

© VILLE DE SISTERON